

La pollution lumineuse

La pollution lumineuse est la présence d'éclairage artificiel provoquant des nuisances manifestes. Les conséquences sont la perte de la nuit noire pour le monde du vivant, les astronomes, etc. Cela induit des effets sur la santé humaine, sur la faune, la flore et les écosystèmes.

La notion de pollution lumineuse n'est pas récente, elle remonte aux années 1875. Déjà à cette époque une source de lumière était un piège écologique permanent pour les insectes de nuit. Cela n'a pas changé sauf qu'aujourd'hui la pollution lumineuse est telle que c'est la deuxième cause d'extinction massive de ces insectes nocturnes.

Il faut savoir que 65 % des insectes sont nocturnes. Cela reste un écosystème bien spécifique avec les chiroptères et autres prédateurs de nuit. Eux aussi sont doublement impactés par ladite pollution lumineuse et l'extinction massive des insectes. Il y a aussi les amphibiens et les poissons qui sont de discrètes victimes de l'éclairage artificiel.

Quelques définitions :

La « pollution lumineuse » est l'altération du fonctionnement des écosystèmes par introduction de lumière artificielle dans un environnement nécessitant une obscurité partielle ou totale.

- le sur-éclairage est une puissance lumineuse excessive : des centaines de fois la Pleine Lune.
- l'éblouissement est un contraste trop grand par rapport à l'environnement immédiat.
- la lumière clignotante est très agressive dans un environnement nocturne, généralement calme.
- la luminescence du ciel est le halo causé par la lumière perdue dans ciel la nuit.
- l'éclairage intrusif est la lumière nocturne qui perturbe le sommeil et génère des insomnies...
- l'éclairage infrarouge et/ou ultraviolet est une lumière polluante, invisible pour l'œil humain.
- la lumière monochrome est une lumière particulièrement anormale dans un espace nocturne.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle montre à quoi sont soumis les écosystèmes dont nous faisons parti. Très souvent nous entendons dire « J'ai mal dormi parce que c'est la Pleine Lune ». La réalité serait la plus part du temps liée aux éléments ci-dessus avec de la lumière « détraquée » pour des cause de rentabilité : monochrome, polarisée, avec une frange infrarouge... Cela affecte parfois gravement le rythme circadien des humains et plus généralement du vivant. La pollution lumineuse est un perturbateur endocrinien.

Une source lumineuse nocturne est un piège à la biodiversité, une tromperie dont les effets sont gravissime. Des millions voire des milliards d'oiseaux migrateurs meurent déroutés par la pollution lumineuse. Pour le monde des insectes nocturnes, souvent pollinisateurs, le bilan est encore pire. La pollution lumineuse est, répétons-le, la seconde cause de destruction massive des insectes nocturnes

mais également de la chaîne des prédateurs. Éteindre un éclairage artificiel inutile, c'est réaliser plusieurs bonnes actions simultanément.

Côté astronomie, c'est la perte du ciel étoilé qui impacte surtout l'Europe. Plus de 80% de nos concitoyens n'ont plus accès au ciel nocturne, c'est une aberration, astronomiquement parlant. Nous nous privons d'une porte ouverte sur l'Univers et de tout ce qu'il possède comme merveilles, dont notre magnifique petite « Planète Bleu ». Nous la détruisons inlassablement... C'est ce que voient les astronomes, biologistes, etc. Ne cherchons pas ailleurs, nous n'avons pas de planète de secours. La Terre est une toute petite planète complètement isolée !

Pour aggraver la chose, des industriels, envoient dans l'espace proche, flopées de satellites artificiels. Ils génèrent une multi-pollution artificielle supplémentaire. Dans une soirée c'est pléthore des satellites qui zèbrent la voûte céleste.



Tour croissant de Lune à Dubaï avec une pollution lumineuse excessive.

Combien cela coûte à la collectivité ?

Les collectivités locales débourse 40 % de la facture électricité en éclairage public. Autrement dit la pollution lumineuse ne se contente pas de détruire les écosystèmes, elle détruit aussi le pouvoir d'achat des citoyens et ce sans parler de l'implantation des luminaires et de leur entretien. Ces derniers souvent par soucis d'économies sont fait à l'autre bout du monde et éclairent inutilement le

ciel. Au niveau national et mondial, c'est un gaspillage sans nom. C'est la gabegie et l'insouciance la plus totale de la fin du XX^{ème} siècle. Nous avons des productions d'énergie débridées et coûteuses pour l'éclairage public néfaste à plus d'un titre. Regardez la France de nuit, c'est ahurissant cette débauche de lumière nocturne destructrice alors que l'on parle de sobriété et de lutte contre le dérèglement climatique.



Sur cette photo de la France de nuit, le halo lumineux de Dinan est bien visible entre St Malo et Rennes

Perte du ciel nocturne...

En ce qui concerne les astronomes de Dinan, c'est la disparition des étoiles que nous subissons à l'aéroport de Trélivan dû au halo lumineux envahissant de Dinan dû aux éclairages individuels, commerciaux et urbain anarchiques. La Voie Lactée (notre Galaxie) devenait de moins en moins visible et que dire des autres objets célestes : nébuleuses, amas d'étoiles, galaxies... Aussi avons-nous migré vers le Sud, dans le petit village de La Lande du Tournay à Evran. Nous sommes entre les lointains halos lumineux de Dinan et de Rennes, plus ou moins marqués selon les conditions météorologiques. Cependant nous avons encore un ciel profond exempt de pollution lumineuse la plus part du temps. C'est ce que nous voulons préserver.

C'est de là qu'est partie notre action : « le Jour de la Nuit » avec des premiers résultats dans la ville d'Evran et à Tinténiac. Nous réitérons cette action, cette année, pour le Parc Naturel Régional Rance Émeraude et pour le département, espérons-le.

Pour un retour d'un ciel étoilé profond et bienfaiteur, il serait bien que toutes les communes du département participent à l'action nationale du « Jour de la Nuit » en éteignant l'éclairage public le 15 octobre 2022. Il faudrait aussi communiquer et informer sur les enjeux de cette action.

Que pouvons nous faire ?

Au niveau individuel, le comportement général est la plus part du temps adapté à un éclairage raisonné. Il faut se remémorer qu'un éclairage est un piège à la biodiversité. Il convient de l'éteindre s'il n'est pas ou plus utile. Les détecteurs de présence ou minuteurs peuvent-être très utiles parfois. Les arbres et arbustes sont des écrans à la propagation de la pollution lumineuse. Si possible réduisons localement l'anthropisation.

Au niveau commercial, sauf nécessité absolue, les éclairage devraient respecter la législation qui est assez bien adaptée par rapport à la pollution lumineuse. De plus les entreprises font de petites économies qui sont toujours intéressantes pour eux, la biodiversité et pour les ressources de la planète.

Au niveau des collectivités, il faudrait impérativement réduire au maximum l'éclairage artificiel des zones humides, espaces boisés, surfaces lacustres et autres espaces riches en biodiversités. Ce serait déjà beaucoup pour les écosystèmes.

Il conviendrait de réduire l'éclairage des zones artisanales, industrielles, commerciales...

Pour les zones urbaines, il existe des tranches horaires qui permettent une extinction de l'éclairage public, sachant qu'une grande majorité de la population dispose d'un éclairage individuel.

Nos villages et villes ont tout intérêt à suivre les exemple de ces communes françaises labellisées « Villes et Villages Étoilés ».



Une des images des « villes et villages étoilés ». Nous espérons que nos communes entreront dans ce palmarès...

Nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour participer au « Jour de la Nuit » du 15 octobre 2022 en éteignant un maximum d'éclairages dans le domaine privé et public...

Pour une visibilité nationale de vos événements les inscriptions peuvent se faire sur :

www.jourdelanuit.fr ou <https://geophoto.agirpourenvironnement.org/le-jour-de-la-nuit/>

Les astronomes vous invitent, le samedi 15 octobre prochain, à Plouasne à 20 heures. La ville s'associe à l'action nationale du « jour de la nuit ». Des observations astronomiques avec des télescopes sont prévus, place de l'église qui comme la ville sera plongée dans l'obscurité. Une conférence sur les débuts de l'astronomie et débat sur la pollution lumineuse sont également programmés.

Cette année, les communes suivantes participent au jour de la nuit 2022 : d'Evran, Plouasne, Tréfumel, Le Quiou, St Juvat, St André des Eaux, St Judoce, Les Champs-Géraux et Lanvallay.

Nous souhaitons réaliser la première réserve de « ciel étoilé » de Bretagne au sein du PNR.

dinan22.astronomie@gmail.com & www.dinan-astronomie.fr

Le Jour de la Nuit et la lutte contre la pollution lumineuse

La pollution lumineuse a un impact très concret sur la biodiversité, le climat, notre santé et l'observation du ciel.

- La pollution lumineuse est une des **principales causes de la disparition des insectes**.
- L'éclairage est le **deuxième poste d'investissement dans les communes** en France métropolitaine.
- L'académie nationale de médecine demande à classer l'**exposition à la lumière la nuit dans la liste des agents perturbateurs endocriniens**.
- En ville, nous ne pouvons distinguer qu'**une vingtaine d'étoiles**, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle.

Le *Jour de la Nuit* est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le *Jour de la Nuit* est l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors d'une soirée chaque année.

Ensemble, fêtons la nuit noire et le ciel étoilé !

